

## Dispositif de prévention et de lutte contre la toxicomanie - Versement d'une subvention à l'Association Réseau 25

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La création à Besançon d'un Réseau Ville/Hôpital Toxicomanie a été effective au début de l'année 1996 avec la constitution de l'Association Réseau 25.

Cette étape importante dans la mise en oeuvre d'un dispositif global de prévention de la toxicomanie a permis notamment la création du Centre de Soins SOLEA.

Par ailleurs, Réseau 25 est devenu l'interlocuteur privilégié des professionnels de l'accompagnement social des personnes en difficulté et des éducateurs au sens large pour la réalisation d'action de sensibilisation et d'information.

Ce rôle particulièrement important au niveau local s'est vu renforcé par la dissolution de l'association Espoir Drogue Besançon auparavant intervenante en ce domaine.

Un groupe de travail constitué dans le cadre du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance autour des services municipaux de la Politique de la Ville et d'Hygiène-Santé a posé un principe de développement des interventions de l'Association Réseau 25 en direction des établissements scolaires dans le cadre de la prévention primaire.

Cette association a défini par son projet d'orientation pour l'année 1999 les bases du développement de son activité en conformité avec les demandes exprimées par la Ville et les partenaires qui s'y sont associés.

Ainsi, une cinquantaine d'interventions en milieu scolaire a été programmée au cours de l'année, ainsi qu'une information réalisée en direction de parents d'élèves.

L'Association Réseau 25 a donc besoin de nouveaux moyens financiers afin de réaliser son développement dans le cadre de la prévention primaire par le recrutement d'un personnel de coordination et de direction.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de lui attribuer une subvention de 50 000 F au titre de la participation de la Ville au développement du programme de prévention primaire de la toxicomanie.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de l'exercice courant chapitre 92.522.6574.47040.

«**M. THIRIET :** A travers ce soutien, nous voulons faire en sorte que les interventions par rapport à l'information et au primo-accueil dans le domaine des toxicomanies soient identiques. Vous savez qu'en ce moment les chefs d'établissements scolaires par exemple s'adressent aux associations qu'ils connaissent et la Ville de Besançon n'y retrouvait pas son compte. Donc avec Réseau 25 nous avons des professionnels avec qui nous travaillons, qui animent la commission toxicomanie dans le cadre du Conseil Communal de Prévention de la Délinquance et nous sommes effectivement en train de travailler dans ce domaine de la lutte contre les toxicomanies avec d'autres partenaires dont l'Education Nationale, la Police, la Justice, etc. ce qui justifie effectivement notre soutien à ce Réseau auquel on accorde 50 000 F».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Politique de la Ville, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

*Récépissé préfectoral du 18 novembre 1999.*